

On continue de vous accompagner

[Voir la version en ligne](#)



## La news courtiers

### Actualités

# Le remboursement des consultations de psy en complément des garanties contractuelles

**Dans le contexte sanitaire actuel, Malakoff Humanis poursuit sa politique de renforcement en faveur de ses assurés.**

Face aux conséquences psychologiques de la Covid-19, la FFA, la FNMF et le CTIP ont annoncé la prise en charge par les OCAM de **4 consultations de psychologue, sur orientation médicale, dans la limite de 60 euros par séance** au titre des contrats de complémentaires santé.

**Malakoff Humanis s'inscrit naturellement dans ce dispositif** au travers de cette généralisation du remboursement « dès le premier euro » des psychologues libéraux sur orientation médicale en l'appliquant à l'ensemble de ses contrats collectifs et individuels.

**Dès lors, vous trouverez ci-après les principes de mise en œuvre :**

- **Création d'une nouvelle garantie** permettant la prise en charge de cette prestation (4 séances maximum avec un plafond de remboursement de 60 € par séance). Cette garantie intervient en complément des garanties existantes.
- **Une fois cette prestation consommée, le forfait SNR** (soins non remboursés) peut prendre le relais s'il est prévu contractuellement.
- **Prise en charge des actes réalisés** entre le 22 mars 2021 et le 31 décembre 2021.
- **Remboursement effectué** sur présentation d'une facture d'honoraire de la prestation comportant le n°ADELI du praticien (la production d'une prescription médicale n'est pas exigée).

Cette garantie est applicable :

- Pour l'ensemble des contrats (responsables et non responsables).
- A l'assuré et à ses bénéficiaires.
- Dans la formule de base. Cette garantie ne peut pas être insérée à un régime facultatif ou complémentaire à un contrat de base.

**Cette prestation ne sera pas imputée dans les comptes clients en 2021 et il n'y aura pas de contractualisation en 2021.**

Acteur engagé, nous proposons à vos clients et leurs salariés des webinaires pour prendre soin d'eux et de leurs proches.

Découvrez la programmation et faites en la promotion auprès de vos entreprises clientes !

[Je découvre](#)



 **On aime vous voir sourire**

Suivez-nous :



Pour plus d'informations, rendez-vous sur [malakoffhumanis.com](https://malakoffhumanis.com).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mail de notre part, désabonnez-vous [ici](#).

Association de moyens assurance de personnes (AMAP) : Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
21 rue Laffitte, 75009 Paris - SIREN : 840 599 930 - N° Orias : 19000811 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Un organisme du groupe Malakoff Humanis - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris